



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AMBERT (Puy-de-Dôme)**

27 août 2026 - 19H00

Procès-verbal de la séance

Date de la convocation : 19 août 2026

Date de la séance : 27 août 2026

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 26

Absents avec procuration : 2

Absente excusée : 1

Présents : M. Didier DORÉ, Maire,
Mme Véronique FAUCHER, M. Philippe JACQUET, Mme Pascale POUTIGNAT, M. Sylvain PITAVAL, Mme Agathe PAOLI, M. François VORILHON, Adjoint,
Mme Yvette DEGEORGES, M. Daniel DISSARD, M. Jean-Claude MOILIER, M. Jean-Paul CHAMORET, M. Thierry DORIATH, M. Patrick BOUCHEIX, Mme Christine GRANET, M. François EXPERT, Mme Hélène JARROUX DOS SANTOS, M. David BOST, Mme Chloé TOUPIN, Mme Yalhma ROBETTE, Mme Emeline CONVERT, M. Geoffrey COURTIAL, Mme Louane VIGNAL, M. Jean-Pierre MOSNIER-GRANGE, Mme Myriam FOUGERE, M. Sébastien MUCKLOW, M. David CLAUSTRE.

Absents avec procuration :

- Mme Yvette BOUDESSEUL à Mme Pascale POUTIGNAT,
- Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHENE à Mme Myriam FOUGERE.

Absente excusée :

- Mme Corinne BARRIER.

Secrétaire de séance : Louane VIGNAL.

Ordre du jour

Présentation

- Point d'étape sur les réunions de proximité

I- Fonctionnement communal

Finances

- 1-1 Budget principal – Décision modificative n°3
- 1-2 Tarifs périscolaires 2026-2027
- 1-3 Cession d'un véhicule Peugeot Expert – Service environnement
- 1-4 Cession d'un véhicule Peugeot Expert – Service bâtiments

Ressources humaines

- 1-5 Modification du tableau des effectifs – Ecole de musique
- 1-6 Modification du tableau des effectifs après examen – Service urbanisme

Conventions

- 1-7 Mise en place d'une convention de mise à disposition de locaux communaux : locaux du Forum jeunes 14, avenue de Lyon
- 1-8 Mise en place d'une convention de mise à disposition de locaux communaux
- 1-9 Mise en place d'une convention avec la commune de LA FORIE dans le cadre de la préparation des repas pour l'école de LA FORIE

II- Divers

- 2-1 Motion contre la neutralisation des postes d'anglais, d'EPS, d'histoire-géographie, et de technologie
- 2-2 Création et renouvellement de la commission locale d'évaluation des charges transférées
- 2-3 Rapport annuel de délégation sur le prix et la qualité du service de l'assainissement
- 2-4 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau
- 2-5 Désignation des membres du Conseil d'exploitation du Cinéma La Façade
- 2-6 Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
- 2-7 Destination des coupes de bois de l'exercice 2027

III- Informations au conseil municipal

- Compte-rendu des décisions prises par délégation

La séance du Conseil municipal est ouverte à 19h02.

Didier DORÉ, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

Louane VIGNAL est désignée secrétaire de séance.

En l'absence de remarque particulière, le procès-verbal du Conseil municipal du 25 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

Didier DORÉ remercie l'ensemble des élus et participants pour leur mobilisation durant l'été, notamment à l'occasion des différentes manifestations organisées sur le territoire. Il souligne particulièrement l'engagement aux côtés des partenaires et des associations ambertoises. Un bilan des animations estivales sera présenté ultérieurement dans la saison.

Présentation

- Point d'étape sur les réunions de proximité

Didier DORÉ présente un point d'étape sur les réunions publiques de proximité organisées depuis juin dans les 11 secteurs de la commune. Quatre réunions ont déjà été tenues.

Agathe PAOLI indique que les réunions des secteurs 11, 1, 3 et 5 ont réuni entre 40 et 60 habitants chacune. Ces rencontres ont permis de recueillir les besoins et attentes des habitants et de renforcer le lien social et la convivialité dans les villages.

Les principales préoccupations exprimées portent sur :

- la sécurité routière : vitesse excessive, secteurs accidentogènes, état et largeur des voiries ;
- l'entretien et la préservation des chemins, notamment leur fermeture progressive ;
- les déplacements piétons et cyclables et le besoin de sécurisation ;
- les risques d'incendie et la gestion de la ressource en eau, notamment le stockage des eaux pluviales ;
- l'éclairage public, avec des attentes variables selon les villages ;
- la collecte des déchets et l'état ou la capacité des points de collecte.

Les nombreuses demandes liées à l'entretien seront priorisées puis transmises aux services concernés. Certaines problématiques, notamment l'entretien du réseau de chemins, nécessiteront toutefois une mobilisation collective associant la commune, les usagers et les associations.

Les habitants se sont par ailleurs montrés prêts à participer à des projets collectifs et participatifs : entretien de chemins, fleurissement, réhabilitation de mares, organisation de fêtes de quartier ou de village, aménagement d'espaces communaux conviviaux, notamment pour les enfants. À l'issue de l'ensemble des réunions de secteur, des chantiers participatifs pourront être engagés. Les prochaines réunions annoncées sont :

- 28 août à 18h00 : secteur n°2, Champ de Clure ;
- 1^{er} septembre à 18h00 : secteur n°10, parvis de l'école de musique ;
- 3 septembre à 18h00 : secteur n°4, Boisseyre.

Les dates sont disponibles sur le site internet de la Mairie et la page Facebook. Les réunions se poursuivront jusqu'au début du mois d'octobre.

Didier DORÉ souligne la forte mobilisation des habitants lors des quatre premières réunions et réaffirme l'importance de la démocratie participative et de l'association des habitants aux décisions municipales. Il propose qu'un nouveau point d'étape soit présenté à l'issue de l'ensemble des réunions afin d'établir une synthèse et de définir les suites à donner aux différentes demandes.

I- Fonctionnement communal

Finances

Didier DORÉ propose l'adoption d'une décision modificative au budget primitif adopté en février. Elle prévoit une augmentation de 65 000 € des crédits du chapitre 65, destinée notamment à :

- couvrir les engagements de la commune au titre de l'OPAH-RU, dans le cadre de l'opération menée avec la Communauté de communes et trois autres communes ;
- compléter le budget consacré à la déconstruction de l'immeuble situé rue des Minimes, afin de porter l'enveloppe à 100 000 €. Les premiers devis s'élèvent à environ 70 000 € HT, mais des coûts supplémentaires pourraient être nécessaires en fonction des travaux de confortement à réaliser sur les bâtiments mitoyens. Le début des travaux est prévu en septembre ;
- ajuster l'enveloppe indemnitaire des élus, à la suite de la délibération adoptée en avril, pour un montant de 21 000 €.

En contrepartie, les recettes sont augmentées du même montant, notamment grâce à des dotations et participations de l'État supérieures aux prévisions, comprenant notamment le FCTVA et la dotation générale de fonctionnement.

En investissement, une somme de 4 600 € est prélevée sur des crédits prévus pour le Coral afin de financer une dépense d'éclairage public dans le secteur de la Calandre, dans le cadre

des travaux de réorganisation des réseaux et notamment de la mise en séparatif de l'assainissement. Une réunion d'information avec les habitants est prévue le 3 septembre. Sébastien MUCKLOW demande quel sera l'impact de cette diminution de 4 600 € sur les investissements prévus au Coral.

Didier DORÉ précise que ces crédits avaient été mis en réserve et que les travaux concernés n'étaient pas programmés. Leur diminution ne remet donc pas en cause de travaux à court terme. Il rappelle toutefois que la rénovation du Coral devra être anticipée à terme, même si celui-ci est actuellement en bon état.

Myriam FOUGERE interroge ensuite la municipalité sur l'augmentation des indemnités des élus et notamment les 15 000 € d'augmentation prévus dans la décision modificative. Elle demande également quel sera le montant de l'enveloppe sur une année complète en 2027.

Didier DORÉ explique que l'enveloppe annuelle est calculée à partir d'un indice et indique qu'elle s'élève à 117 000 € sur une année complète. Pour 2026, le montant complémentaire de 15 000 € correspond à la période restant à couvrir.

Myriam FOUGERE demande si l'enveloppe inscrite au budget précédent était bien de 110 000 €.

Didier DORÉ indique que ce point sera vérifié et qu'une réponse sera apportée au prochain Conseil.

Myriam FOUGERE demande que la partie relative aux indemnités des élus fasse l'objet d'un vote séparé afin qu'elle-même et les élus concernés puissent ne pas prendre part au vote sur ce point comme pour la dernière délibération à ce sujet.

Didier DORÉ accepte cette proposition au regard de l'argumentation présentée.

1.1 Budget principal – Décision modificative n°3

Le budget primitif 2026 du budget principal de la commune, a été adopté par le Conseil municipal le 27 février 2026. Le Conseil municipal, unanime, décide de procéder à l'adoption de la décision modificative n°3 ci-dessous.

Virement de crédits en Section d'Investissement

Il s'agit de basculer des crédits à hauteur de 4 600 € entre les Opérations 316-CORAL et 247-Eclairage Public, afin de couvrir une nouvelle dépense d'éclairage public Secteur de La Calandre.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-316-321 : CORAL	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-247-512 : Eclairage Public	0.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	4 600.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	4 600.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

1.1 Budget principal – Décision modificative n°4

Le budget primitif 2026 du budget principal de la commune, a été adopté par le Conseil municipal le 27 février 2026. Le Conseil municipal, unanime, décide de procéder à l'adoption de la décision modificative n°4 ci-dessous.

Ouverture de crédits en Section de Fonctionnement

Il s'agit d'augmenter les crédits au Chapitre 65 en fonctionnement pour un montant de 50 000 € faisant suite à :

- de nouveaux engagements de subvention au titre de l'OPAH-RU,
- la décision de démolir le bâtiment LACROIX.

Ces dépenses sont compensées par une augmentation des recettes pour le même montant au Chapitre 74 – Dotations et participations suite aux dernières notifications.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65574-020 : Contributions au titre de la politique de l'habitat	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65888-020 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 741121-01 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €
Total Général		50 000.00 €		50 000.00 €

1.1 Budget principal – Décision modificative n°5

Le budget primitif 2026 du budget principal de la commune, a été adopté par le Conseil municipal le 27 février 2026. Le Conseil municipal, à l'unanimité (M. Jean-Pierre MOSNIER-GRANGE, Mme Myriam FOUGERE, M. Sébastien MUCKLOW, M. David CLAUSTRE et Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHENE par procuration ne prennent pas part au vote) décide de de procéder à l'adoption de la décision modificative n°5 ci-dessous.

Ouverture de crédits en Section de Fonctionnement

Il s'agit d'augmenter les crédits au Chapitre 65 en fonctionnement pour un montant de 50 000 € faisant suite à :

- l'augmentation des indemnités de fonction des élus suite aux dernières élections municipales,

Ces dépenses sont compensées par une augmentation des recettes pour le même montant au Chapitre 74 – Dotations et participations suite aux dernières notifications.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65311-020 : Indemnités de fonction (élus)	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 74111-01 : Dotation forfaitaire des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €
R- 741121-01 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
R- 744-01 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	15 000.00 €
Total Général		15 000.00 €		15 000.00 €

1.2 Tarifs périscolaires 2026-2027

Pascale POUTIGNAT présente une proposition d'évolution des tarifs de la restauration scolaire, actuellement déterminés selon le quotient familial, avec cinq tarifs compris entre 2,45 € et 4,55 €.

La commission Éducation-Enfance-Jeunesse propose d'uniformiser la réduction accordée aux familles ayant au moins trois enfants fréquentant la restauration scolaire, en la fixant à 20 % pour l'ensemble des tranches tarifaires.

Cette réduction est également créée pour le tarif E, tranche de quotient familial la plus élevée, qui ne bénéficiait jusqu'à présent d'aucun tarif réduit.

Jean-Pierre MOSNIER-GRANGE confirme que cette harmonisation répond au constat de pourcentages de réduction auparavant différents selon les tranches.

Sur proposition de la commission éducation, enfance et jeunesse et vu l'avis favorable en bureau municipal, les tarifs réduits du restaurant scolaire pour les familles ayant au moins 3 enfants bénéficiaires ont été revus. Une réduction est appliquée à chaque tranche, comme suit :

- Tarif AR : 2.00 € pas de modification
- Tarif BR : 2.25 € contre 2.40 € auparavant
- Tarif CR : 2.70 € contre 2.75 € auparavant
- Tarif DR : 3.25 € pas de modification
- Tarif ER : 3.75 €, tarif inexistant auparavant

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver la décision de la commission comme présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

1.3 Cession d'un véhicule Peugeot Expert – Service environnement

Didier DORÉ présente la proposition de cession de véhicules anciens appartenant à la collectivité, désormais amortis et présentant un kilométrage élevé. Les véhicules ont été proposés en priorité aux agents qui les utilisent. Des offres d'achat ont été reçues et sont soumises à l'approbation du Conseil municipal.

Monsieur le Maire précise qu'un véhicule, affecté au service environnement, ne peut plus être utilisé en raison de vétusté. Il s'agit d'un véhicule Peugeot Expert gasoil d'une puissance 5

CV, acheté d'occasion le 16 juin 2014 pour un montant de 7 500 €, amortie sur 5 ans, numéro d'inventaire 21571-019 (Valeur Nette Comptable : 0 €).

Une proposition d'achat nous est parvenue : Monsieur Cyril CADET nous a transmis une offre d'achat pour un montant de 400 €

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'accepter l'offre d'achat de M. Cyril CADET pour un montant de 400 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

1.4 Cession d'un véhicule Peugeot Expert – Service bâtiments

Monsieur le Maire précise qu'un véhicule, affecté au service bâtiments, ne peut plus être utilisé en raison de vétusté.

Il s'agit d'un véhicule Peugeot Expert gasoil d'une puissance 7 CV, acheté d'occasion le 12 mai 2020 pour un montant de 8 796 €, amortie sur 5 ans, numéro d'inventaire 2182-004 (Valeur Nette Comptable : 0 €).

Il précise que ce véhicule est hors d'usage, vendu en l'état, pour pièces et sans contrôle technique.

Myriam FOUGERE demande si la vente a fait l'objet d'une publication ?

Didier DORÉ indique que la collectivité a volontairement limité la proposition aux agents connaissant les véhicules, notamment afin de prévenir toute contestation liée à leur état. Il précise qu'une publicité serait envisagée pour de futures cessions de véhicules roulants lorsqu'ils sont en meilleur état. Il proposera alors de privilégier les agents communaux pour ce type d'opportunité, sous réserve d'une décision du Conseil en ce sens.

Trois propositions d'achat nous sont parvenues : Monsieur Billy DORKELD nous a transmis une offre d'achat pour un montant de 1000 €, Monsieur Fabrice ROSSIGNEUX pour un montant de 900 € et Monsieur Laurent CHASSAING pour un montant de 500 €.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'accepter l'offre d'achat du plus offrant soit celle de M. Billy DORKELD pour un montant de 1000 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

Ressources humaines

1.5 Modification du tableau des effectifs – Ecole de musique

Véronique FAUCHER présente plusieurs évolutions de temps de travail d'enseignants artistiques à temps non complet afin de répondre aux besoins des usagers et de réduire les listes d'attente :

- Percussion : augmentation de 8h30 à 10h20 ;
- Guitare électrique et MAO : augmentation de 2 heures, portant le temps à 7 heures ;
- Violoncelle : augmentation d'1 heure, portant le temps à 7h15 ;
- Trompette : création d'un poste de 5 heures.

Didier DORÉ précise que ces évolutions répondent aux demandes des usagers et doivent permettre de limiter les listes d'attente.

Thierry DORIATH indique qu'il ne prendra pas part au vote, un membre de sa famille étant enseignant à l'école de musique.

Myriam FOUGERE regrette que ces évolutions, représentant au total 9h30 d'heures supplémentaires, n'aient pas été présentées en commission Culture. Elle demande également le nombre d'élèves inscrits pour l'année scolaire 2026-2027.

Sylvain PITAVAL rappelle qu'une seule commission Vie associative, Sports et Culture s'est tenue à ce jour et que son ordre du jour était particulièrement chargé. Il rappelle également que, lors du Conseil municipal du 25 juin, les tarifs de l'école de musique avaient été évoqués et votés, et qu'un travail plus global sur le développement de l'établissement devait être poursuivi en commission. Il précise que la présente délibération répond à une demande des usagers, des élèves et de la directrice, en raison d'une liste d'attente importante dans les disciplines concernées. Il indique que les heures supplémentaires ne généreront pas d'impact budgétaire sur 2026, une enveloppe restant disponible pour la période de septembre à décembre.

Myriam FOUGERE regrette que les élus n'aient pas été informés de ces évolutions en amont de la séance et confirme que les tarifs avaient déjà fait l'objet d'échanges et d'une validation par retour de mail. Elle demande qu'un bilan global de l'école de musique, notamment sur ses effectifs et sa situation financière, soit présenté à l'issue de l'exercice 2026, compte tenu du déficit constaté ces dernières années.

Didier DORÉ demande à la commission de réaliser un bilan global de l'école de musique, incluant ses effectifs et son impact financier et de formuler des propositions permettant d'anticiper les inscriptions pour 2027-2028, afin d'éviter une gestion des recrutements au regard des inscriptions de dernière minute. Il réaffirme enfin la volonté de la municipalité de maintenir le soutien à l'école de musique, considérant qu'il s'agit d'un choix politique assumé depuis la création de l'établissement.

Le Maire expose ce qui suit :

Percussion (+1h30)

- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (classe de percussion), à temps non complet : 8h30/20h
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (classe de percussion), à temps non complet : 10h00/20h,

Guitare électrique / MAO (+2h)

- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (classe de guitare électrique / MAO), à temps non complet : 5h00/20h
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (classe de guitare électrique / MAO), à temps non complet : 7h00/20h,

Violoncelle (+1h)

- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (classe de violoncelle), à temps non complet 6h15/20h
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (classe de violoncelle), à temps non complet 7h15/20h

Trompette (+5h)

- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (classe de trompette), à temps non complet 5h00/20h

Myriam FOUGERE regrette que les élus de la commission n'aient pu échanger sur cette proposition. M. Jean-Pierre MOSNIER-GRANGE, Mme Myriam FOUGERE, M. Sébastien MUCKLOW, M. David CLAUSTRE et Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHENE par procuration ne prennent pas part au vote.

M. Thierry DORIATH ne prend pas part au vote en raison du lien de parenté avec un enseignant.

Le Conseil municipal, unanime, décide d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

1.6 Modification du tableau des effectifs après examen – Service urbanisme

Véronique FAUCHER présente une modification du tableau des effectifs à la suite de la réussite à l'examen d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe d'un agent communal. Il est proposé de supprimer, au 30 septembre 2026, le poste d'agent administratif à temps complet et de créer, à compter du 1^{er} octobre 2026, un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, permettant la revalorisation de l'agent à la suite de sa réussite à l'examen.

Didier DORÉ souligne l'importance de valoriser les agents qui s'engagent dans des démarches de formation et de qualification, notamment par leur reclassement et la revalorisation salariale correspondante.

Le Maire propose de modifier le tableau des effectifs.

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif, à temps complet au 30 septembre 2026
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet au 1^{er} octobre 2026

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver la transformation du poste,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

Conventions

1.7 Mise en place d'une convention de mise à disposition de locaux communaux : locaux du Forum jeunes 14, avenue de Lyon

Pascale POUTIGNAT présente une convention de mise à disposition du Forum jeunes au profit de la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez, afin d'y organiser, pendant les vacances scolaires, un stage d'aide à la scolarité ainsi qu'une action citoyenne dans le cadre du BAFA.

Didier DORÉ précise que la Communauté de communes assure l'animation de ces dispositifs depuis plusieurs années et que les locaux sont mis à sa disposition à titre gratuit.

Vu l'avis favorable en bureau municipal,

Au regard des besoins de la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez concernant la mise en œuvre des dispositifs cités ci-après, une convention de mise à disposition des locaux a été rédigé :

- Dispositif « stage d'aide à la scolarité », utilisation des locaux lors des vacances scolaires, maximum 15 participants.
- Dispositif « actions citoyennes : BAFA », utilisation des locaux lors des vacances scolaires, maximum 15 participants.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'accepter la convention de mise à disposition,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

1.8 Mise en place d'une convention de mise à disposition de locaux communaux

Pascale POUTIGNAT présente la demande de la FCPE concernant la mise à disposition gratuite d'une salle du groupe scolaire Henri Pourrat, dans le cadre de l'organisation du dispositif d'accompagnement local à la scolarité.

Didier DORÉ précise qu'il s'agit de la reconduction annuelle d'une action initiée par la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez.

Vu l'avis favorable en bureau municipal du 17 août 2026,

Considérant la demande d'utilisation d'une salle située dans les locaux du groupe scolaire, dans le cadre du dispositif.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'accepter la convention de mise à disposition,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

1.9 Mise en place d'une convention avec la commune de LA FORIE dans le cadre de la préparation des repas pour l'école de LA FORIE

Pascale POUTIGNAT présente la reconduction de la convention relative à la préparation des repas destinés à l'école de la Forie. La commune de la Forie ne dispose pas de service de restauration scolaire. Les repas sont préparés par le restaurant scolaire de l'école Henri Pourrat.

En conséquence, la commune de la Forie prendra quotidiennement livraison de ses repas dans les locaux du restaurant scolaire de l'école primaire Henri Pourrat situé à AMBERT.

Vu l'avis favorable en bureau municipal, le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'accepter la convention de mise à disposition
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

II- Divers

2.1 Motion contre la neutralisation des postes d'anglais, d'EPS, d'histoire-géographie, et de technologie

Didier DORÉ présente une motion, déjà adoptée par le Conseil communautaire, concernant la situation des collèges ruraux d'Olliergues, Cunlhat, Saint-Anthème et Saint-Dier-d'Auvergne.

Il est proposé d'adopter la motion et de la transmettre à l'Inspecteur d'Académie, au Président du Conseil départemental et au Recteur.

Didier DORÉ propose également d'adresser une copie de la motion aux députés de la circonscription, aux conseillers départementaux concernés et aux trois sénateurs, afin d'élargir le soutien institutionnel à cette démarche.

L'Inspection d'Académie envisage de décider que les postes d'anglais, d'E.P.S., d'histoire-géographie et de technologie soient « neutralisés si vacants » pour la rentrée 2026 sur les collèges d'Olliergues, de Cunlhat, de Saint-Anthème, et de Saint-Dier d'Auvergne.

Cela veut dire que si ces postes deviennent vacants en fin d'année scolaire 2026 — par exemple à la suite de la mutation d'un enseignant —, ils seront occupés en septembre par un professeur en complément de service ou par un titulaire en zone de remplacement ou par un professeur contractuel (en C.D.D ou C.D.I). Puis, si ces postes restent « neutralisés », ils ne seront pas proposés au mouvement d'affectation des titulaires au printemps 2027.

Dans ces conditions, si un enseignant d'Olliergues, de Cunlhat, et de Saint-Dier d'Auvergne obtient sa mutation, les enseignants du reste de l'académie cherchant à muter ne sauront pas que ce poste est libre puisque l'information sera « neutralisée ». Cela revient à acter que désormais, dans ces collèges, les postes d'anglais, d'EPS, d'histoire-géographie et de technologie ne seront pourvus que par des enseignants remplaçants ou des enseignants contractuels avec le risque d'une affectation très tardive au moment de la rentrée de septembre.

Cela conduit à fragiliser gravement la stabilité des équipes pédagogiques : par exemple, sur 6 professeurs titulaires en exercice et rattachés au collège de Cunlhat, 4 sont concernés par cette « neutralisation » qui occulte donc les besoins en postes pérennes nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

La stabilité de l'équipe pédagogique des collèges ruraux est un facteur essentiel et éprouvé de la réussite des élèves. Choisir le collège où l'on travaille et être titulaire de son poste permet à l'enseignant de s'engager pleinement et sereinement dans ses missions sur le long terme. Le travail d'équipe des enseignants est un facteur déterminant permettant les bons résultats scolaires des élèves que nous apprécions aujourd'hui. Déstructurer l'équipe pédagogique ce serait dégrader les conditions d'enseignement et de réussite scolaire des enfants.

La commune d'Ambert est solidaire des communes touchées par cette mesure. La volonté de l'Inspection d'Académie est d'invisibiliser ces collèges ruraux et de les déstabiliser en précarisant les conditions d'enseignement. Le service public d'éducation de proximité et de qualité est un élément indispensable au développement et à l'avenir de notre territoire.

C'est pourquoi le conseil municipal d'Ambert demande au DSDEN dans l'immédiat de surseoir à l'exécution de cette décision et ensuite d'organiser une réelle concertation avec l'ensemble des partenaires concernés : élus, parents d'élèves, enseignants.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'adopter la motion telle qu'énoncée ci-dessus ;
- De l'adresser à l'Inspecteur d'Académie, au Président du Conseil départemental 63, au DSDEN, et au rectorat ;
- De transmettre une copie de la présente délibération à M. Julien BRUGEROLLES, Député, aux sénateurs : Mme Marion CANALES, Messieurs Eric GOLD et Jean-Marc BOYER et aux conseillers départementaux : Mesdames Aude BURIAS et Valérie PRUNIER, Messieurs Michel SAUVADE et Eric DUBOURGNOUX.

2.2 Création et renouvellement de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Didier DORÉ rappelle que la CLECT est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences, de biens ou de charges de fonctionnement entre les communes et la Communauté de communes, et notamment de déterminer les éventuelles compensations financières. Il précise que la composition de la commission a été fixée par le Conseil communautaire du 2 juillet, avec le Président de la Communauté de communes, les maires des 58 communes ou leurs suppléants, ainsi que les vice-présidents de la Communauté de communes lorsqu'ils ne sont pas maires.

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,
Vu la délibération n°13 du Conseil communautaire du 2 juillet 2026 relative à la création et au renouvellement de la commission locale d'évaluation des charges transférées pour la durée du mandat,
Considérant le renouvellement des Conseils municipaux et communautaires,
Considérant l'obligation de constituer une commission locale d'évaluation des charges transférées, entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres,
Considérant que cette commission a pour objet principal d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences sur les attributions de compensation, perçues ou versées, auprès des communes membres,
Considérant que cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public, qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,
Considérant que cette commission est toutefois composée de membres des Conseils municipaux des communes membres concernées ; chaque Conseil municipal disposant d'au moins un représentant,
Considérant que la commission élit son président et un vice-président parmi ses membres,

Considérant la composition fixée par le Conseil communautaire, à savoir :

- Le Président de la Communauté de communes,
- Les maires des 58 communes, qui désigneront un suppléant,
- Des Vice-présidents lorsqu'ils n'ont pas la qualité de maire,

Considérant la demande de la Communauté de communes de procéder, dans un délai de trois mois à compter de l'envoi de la délibération exécutoire, à :

La prise en compte de la composition de la commission avec le maire en tant que titulaire ;
La désignation d'un suppléant ;

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités. Son rôle principal est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation. Elle peut jouer un rôle prospectif avant un transfert ou une rétrocession de compétence, mais également sur l'évolution des attributions de compensation.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- De prendre acte de la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées, fixée par la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 2 juillet 2026,
- De prendre acte que Monsieur le Maire est membre titulaire de la commune au sein de cette instance,
- De désigner Madame Véronique FAUCHER en tant que suppléante au sein de cette commission,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et notamment la notification de cette délibération à la Communauté de communes Ambert Livradois Forez.

2.3 Rapport annuel de délégation sur le prix et la qualité du service de l'assainissement

Didier DORÉ rappelle que le rapport annuel 2025 du délégataire Veolia relatif au service d'assainissement est un document réglementaire permettant de rendre compte de l'exécution du contrat d'affermage.

Philippe JACQUET présente les principaux éléments du rapport, qui portent notamment sur les données techniques, les performances environnementales, les résultats financiers, la relation avec les usagers et les évolutions réglementaires.

Le bilan du service d'assainissement est jugé satisfaisant :

- 100 % de conformité réglementaire ;
- 711 000 m³ d'eaux usées traitées pour 6 774 habitants ;
- prix du service de 2,51 €/m³, en légère baisse par rapport à 2024 ;
- aucune réclamation enregistrée ;
- taux d'impayés de 1,58 % ;
- fonctionnement satisfaisant de la station d'épuration de Saint-Pardoux, avec des bilans d'autosurveillance conformes ;
- rendements épuratoires supérieurs à 94 % pour la DBO5 ;
- 39 tonnes de boues évacuées et entièrement valorisées en agriculture.

Les principaux travaux réalisés en 2025 concernent le remplacement du moteur et de l'alimentation du pont racleur, le remplacement de la pompe à chlorure ferrique ainsi qu'une étude des risques sur la station et les postes de relèvement, pour un montant de 13 500 €.

Deux points de vigilance sont relevés. D'une part, l'absence de télégestion sur un poste de relèvement a retardé la détection d'une panne de pompe, entraînant une surconsommation électrique estimée à 20 %. D'autre part, le taux de collecte inférieur à 50 % s'explique notamment par la présence importante d'eaux parasites dans les réseaux, qui diluent les effluents et augmentent les coûts de traitement.

La poursuite des travaux de mise en séparatif des réseaux et la vérification des raccordements des usagers sont donc considérées comme prioritaires. La connaissance et l'amélioration des réseaux auront également un impact sur la nouvelle redevance de l'Agence de l'eau.

Parmi les pistes d'amélioration identifiées figurent :

- l'installation de la télégestion sur les postes de relèvement de Bimbard et Rimbaud ;
- la poursuite des recherches sur les eaux parasites ;
- l'installation d'un pluviomètre électronique ;
- la pérennisation de la filière de valorisation des boues, notamment par la recherche de nouveaux agriculteurs ;
- l'étude de la possibilité de compostage des boues sur site, prévue initialement dans le contrat de 2018 mais non mise en œuvre à ce jour.

Une évolution réglementaire européenne renforcera par ailleurs, à compter de 2027, la surveillance de certains polluants.

En conclusion, le service d'assainissement est considéré comme remplissant correctement ses missions.

Didier DORÉ indique qu'une rencontre avec Veolia est programmée en septembre afin de dépasser le simple cadre du rapport réglementaire et de travailler sur les priorités, investissements et travaux à engager. Il rappelle que le rapport constitue une photographie du service réalisée par le délégataire, mais qu'il appartient à la collectivité de définir les orientations et priorités en matière d'investissement.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- de prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif de l'année 2025 de la commune d'Ambert.

2.4 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau

Philippe JACQUET présente le rapport annuel 2025 du délégataire Veolia relatif au service d'eau potable. Le bilan fait apparaître des résultats très satisfaisants :

- 100 % de conformité microbiologique et physico-chimique de l'eau ;
- 336 000 m³ d'eau vendus en 2025 ;
- 6 674 habitants desservis pour 3 939 abonnés ;
- prix du service de 2,42 €/m³, stable par rapport à 2024 ;
- 16 réclamations, principalement liées à la mise en place d'un nouvel outil informatique facilitant leur enregistrement.

La station de potabilisation du Mareynat fonctionne correctement. Les principaux travaux réalisés par Veolia en 2025 comprennent notamment la réhabilitation du filtre n°2, le renouvellement du système de lavage, la mise en place de compteurs et de la télégestion dans

le cadre de la sectorisation du réseau, ainsi que le renouvellement de différents branchements et équipements.

La commune a également poursuivi les travaux sur les infrastructures, notamment la réhabilitation de captages et de drains, le renouvellement d'ouvrages de collecte des sources, l'extension du réseau au Monteix et le remplacement de poteaux incendie. Les travaux réalisés sur les captages du Piroux ont notamment permis d'améliorer significativement la ressource disponible, avec un débit de 144 m³/jour constaté en période estivale.

Plusieurs points de vigilance sont néanmoins identifiés :

- baisse et fluctuation des débits de certaines sources, notamment la Rodarie ;
- nécessité de poursuivre le suivi et la réhabilitation des drains ;
- renouvellement nécessaire de certaines canalisations, notamment rue Saint-Joseph, où 15 fuites ont été constatées en trois ans ;
- surveillance des secteurs entre Goyes et Étagnon et la source du Piroux en direction de la Vaisse ;
- prise d'eau de Chomet de la Rodarie ne respectant pas le débit réservé en période d'étiage, avec préconisation d'un débitmètre et d'un système de régulation.

Didier DORÉ rappelle la nécessité de poursuivre les investissements, certaines parties du réseau étant anciennes, afin d'anticiper les risques de fuite et de préserver cette performance. Philippe JACQUET précise que sur le plan réglementaire, de nouvelles obligations sont attendues concernant notamment les polluants persistants et la mise en place d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau, couvrant l'ensemble de la chaîne, du captage jusqu'au robinet. L'évolution du coût de l'électricité, notamment à la suite de la suppression du dispositif ARENH, constitue également un point de vigilance pour les charges futures du service. Il indique qu'Ambert dispose actuellement d'environ 400 m³ de réserve, pour une consommation pouvant atteindre 1 000 m³ par jour. La situation ne présente pas de difficulté immédiate, mais une vigilance particulière est maintenue à l'entrée de la période estivale la plus sensible. La commune a par ailleurs apporté son soutien aux communes voisines en leur fournissant environ 800 m³ d'eau (à Arlanc et Marsac-en-Livradois), dans une logique de solidarité intercommunale.

Myriam FOUGERE souligne la qualité de la collaboration avec Veolia et rappelle l'importance des travaux réalisés antérieurement sur les captages. Elle demande quel est le taux de fuite, indicateur qu'elle indique avoir l'habitude de suivre lors de la présentation de ce rapport.

Philippe JACQUET précise que le rendement du réseau est d'environ 94 %, soit environ 6 % de perte.

Le Maire souligne la qualité du service et le bon fonctionnement avec le délégataire, tout en rappelant la nécessité d'un suivi régulier de la ressource. Les débits des captages sont suivis chaque semaine et, si la situation venait à se dégrader en l'absence de précipitations suffisantes, une communication pourrait être faite auprès des habitants afin de les inviter à réduire leur consommation d'eau. Il précise toutefois qu'aucune mesure alarmiste n'est justifiée à ce stade. Le rapport fait ainsi apparaître un service d'eau potable performant, avec une excellente qualité de l'eau et un réseau présentant un faible taux de pertes, tout en nécessitant la poursuite des travaux de renouvellement et une vigilance accrue sur l'évolution de la ressource.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- de prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable de l'année 2025 de la commune d'Ambert.

2.5 Désignation des membres du Conseil d'exploitation du Cinéma La Façade

Conformément aux statuts de la régie du Cinéma « La Façade » en date du 25 mai 2000, cette dernière dotée de l'autonomie financière est administrée sous l'autorité du Maire et du Conseil d'exploitation.

Sylvain PITAVALL rappelle que, suite à la délibération du 23 avril, le conseil d'exploitation du cinéma comptait 14 membres, alors que les statuts prévoient 15 membres, répartis entre 8 représentants du Conseil municipal et 7 personnes désignées par le Conseil municipal, sur proposition du Maire.

Il propose de reconduire comme représentants du Conseil municipal : Agathe PAOLI, Yvette BOUDESSEUL, Yvette DESGEORGES, Emeline CONVERT, Sylvain PITAVALL, François VORILHON, François EXPERT et Sébastien MUCKLOW. Sont proposés comme membres extérieurs : André FOUGERE, Viviane BAFOIL, Véronique RICHARD, Martine BRESSON, Frédérique LE DRET, Noëlle BERNARDIN, Stéphane BORIE

Les autres conseillers municipaux qui s'étaient portés volontaires lors de la précédente délibération sont mentionnés comme suppléants.

Sylvain PITAVALL rappelle que les statuts nécessitent une actualisation et une révision par le conseil d'exploitation.

Myriam FOUGERE demande confirmation de la date de la première réunion.

Sylvain PITAVALL indique que, sous réserve de l'adoption de la délibération, le conseil d'exploitation se réunira le 15 septembre à 19h00.

Didier DORÉ propose que la révision des statuts constitue l'un des premiers travaux du conseil d'exploitation. Il suggère d'associer les conseillers municipaux volontaires inscrits comme suppléants aux travaux, en qualité d'experts, afin de bénéficier de leur implication et de leur participation à la réflexion.

Sylvain PITAVALL précise que la première réunion aura notamment pour objet l'élection du Président et du Vice-président. Conformément aux statuts actuels, seuls les 15 membres titulaires (8 élus et 7 membres extérieurs) participeront aux votes.

Monsieur le Maire propose donc les candidats suivants :

- Représentants du Conseil municipal :

Sylvain PITAVALL, François VORILHON, Agathe PAOLI, François EXPERT, Yvette BOUDESSEUL, Yvette DEGEORGES, Emeline CONVERT, Sébastien MUCKLOW

Suppléants : Jean-Claude MOILIER, Louane VIGNAL, Hélène JARROUX DOS SANTOS, Myriam FOUGERE.

- Autres représentants :

André FOUGERE, Viviane BAFOIL, Véronique RICHARD, Martine BRESSON, Frédérique LE DRET, Noëlle BERNARDIN, Stéphane BORIE.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à la nomination des membres du Conseil d'exploitation du Cinéma « La Façade ».

2.6 Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, si la population de la commune est supérieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (32 personnes si la population est supérieure à 2 000 habitants).

Le Maire rappelle que la constitution de cette liste a rencontré des difficultés, certaines personnes initialement proposées n'étant pas éligibles. Le Maire propose désormais une liste correspondant au minimum requis de 16 personnes (8 titulaires et 8 suppléants).

Didier DORÉ indique que l'adoption de cette proposition devrait permettre à la CCID de pouvoir enfin être constituée et fonctionner.

Le Conseil municipal, unanime, décide d'arrêter ainsi qu'il suit la liste en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs.

Membres titulaires :

- Annik TRAIT
- Jean-Pierre MOSNIER-GRANGE
- Paul FERRET
- Véronique BOUCHEX
- Claude PERA
- Pascale FIORILLO
- Denise CONVERT
- Jean-François SOUQUIERES

Membres suppléants :

- Michel BEAULATON
- Laurent LAMY
- Yvette BOUDESSEUL
- Jean-Claude MOILIER
- Jacqueline DAJOUX
- Lionel ZWENGER
- Yves ALLARY
- Viviane BAFOIL

2.7 Destination des coupes de bois de l'exercice 2027

Thierry DORIATH présente les propositions de l'ONF concernant les coupes de bois à inscrire au programme 2027 : une parcelle de la section de Combe, Morel et autres, représentant environ 5 hectares ; plusieurs parcelles de la section de Bunangues, numéros 3, 5 et 6, représentant également un peu plus de 5 hectares.

L'ONF propose chaque année la mise en gestion de certaines parcelles.

Sur proposition, de Monsieur le Maire, les parcelles sont les suivantes :

1. MISE SUR LE MARCHE (art. L. 214-6 à-11, L. 243.1, L. 315-2, R.156-5) :

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition
AMBERT Section de Combe, Morel et Autres	U	5 ha 22	Eclaircie Irrégulier	Bloc et sur pied

2. COUPES REPORTEES (art. L. 214-6 à-11, L. 243.1, L. 315-2, R.156-5) :

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de Coupe	Propositions
SAINT MARTIN DES OLMES Section de Bunangues	3	1 ha 83	Irrégulier	Bloc et sur pied
SAINT MARTIN DES OLMES Section de Bunangues	5	1 ha 68	Irrégulier	Bloc et sur pied
SAINT MARTIN DES OLMES Section de Bunangues	6	1 ha 70	Irrégulier	Bloc et sur pied

Monsieur le Maire rappelle au comité syndical que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, avec Assistance Technique à Donneur d'Ordre, financement...). Cette délibération sera prise ultérieurement après avis technique de l'ONF.

Pour toutes les autres coupes, les ventes se feront sur pied soit en bloc soit à l'unité de produit (UP).

Pour les coupes délivrées, Monsieur le Maire rappelle que par délibération, le conseil municipal devra fixer le rôle d'affouage ainsi que les modalités de réalisation de celui-ci (règlement d'affouage, désignation des garants de coupe).

Jean-Pierre MOSNIER-GRANGE demande des précisions concernant les parcelles mentionnées à Saint-Martin-des-Olmes, rappelant qu'un échange foncier avec cette commune avait été engagé.

Geoffrey COURTIAL confirme que les parcelles concernées sont bien situées sur la commune d'Ambert, au-dessus de Bunangues, entre Bunangues et le Cheix de Valcivières.

Didier DORÉ confirme qu'il s'agit bien de parcelles communales.

Jean-Pierre MOSNIER-GRANGE interroge ensuite la procédure de vente des coupes, notamment la mention d'une vente « en bloc et sur pied » pour des éclaircies régulières.

Geoffrey COURTIAL explique que cette procédure est habituelle pour les coupes des biens sectionnaux. Les bois sont vendus en bloc et sur pied, les acheteurs réalisant leur estimation sur place avant de proposer leur prix dans le cadre de la vente. L'ONF assure le marquage et le contrôle des arbres à exploiter. Il précise que les arbres sont marqués individuellement par l'ONF et contrôlés après exploitation afin de vérifier que seuls les arbres désignés ont été prélevés et d'éviter tout abus.

Le Conseil municipal, unanime, décide de fixer pour les coupes de bois de l'exercice 2027, les destinations ci-dessus.

III- Informations au conseil municipal

Compte-rendu des décisions municipales prise par délégation :

- Conclusion d'un bail de location avec Madame Annie BLANCHARD pour un appartement de type studio situé résidence Fontaine de Goye 13, boulevard de l'Europe. Date d'effet le 19 juin 2026,
- Attribution d'une aide à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre des subventions OPAH-RU. 8, avenue Maréchal Foch 63 600 AMBERT,
- Attribution des marchés afin de procéder à des travaux de mise en conformité des ERP (école maternelle, école primaire et cinéma-médiathèque) :
 - Lot serrurerie marché attribué à l'entreprise GRANGE METALLERIE ET SERRURERIE pour un montant de 864,60 € HT,
 - Lot menuiseries extérieures et intérieures bois : marché attribué à l'entreprise SN L'EBENE pour un montant de 49 955,47 € HT,
 - Lot SSI : marché attribué à l'entreprise DOMELEC pour un montant de 119 293,49 € HT,
- Attribution du lot n°3 plâtreries peinture signalétique à l'entreprise GS CONSTRUCTION pour un montant total de 13 822,70 € HT dans le cadre des travaux de mise en conformité des ERP (école maternelle les Copains, école primaire Henri Pourrat et cinéma-médiathèque),
- Attribution des marchés afin de procéder à des travaux de réhabilitation de captages et à la réalisation de leurs périmètres de protection immédiat :
 - Lot réfection des captages du Pirou et périmètres de protection immédiats : marché attribué à l'entreprise DUMEIL pour un montant total de 121 653,87 € HT,
 - Lot réfection du captage sous les Brantoux : marché attribué à l'entreprise DUMEIL pour un montant total de 26 505 € HT,
- Résiliation du bail conclu avec la Popotte en Vadrouille pour la mise en exploitation saisonnière du snack du camping et caution initialement constituée d'un montant de 1 500 € au titre de la garantie des biens restituée,
- Conclusion d'un avenant n°2 au marché de téléphonie mobile conclu avec SFR portant le marché à un total de 8 282,20 € : fourniture d'un nouveau smartphone et carte SIM et souscription d'un nouveau forfait mobile,
- Conclusion d'un bail de location avec M. Richard PERATOUT pour un appartement de type studio situé 23/25, place du Châtelet. Date d'effet le 10 août 2026,
- Résiliation d'un bail de location avec Mme Solange MATHES pour un appartement de type studio situé 38, rue du Chicot. Date d'effet le 13 août 2026.

IV- Questions diverses

Écoles

Didier DORÉ présente les effectifs scolaires prévisionnels pour la rentrée :

- École maternelle : 153 élèves répartis en 7 classes ;
- École élémentaire : 314 élèves répartis en 13 classes et 2 dispositifs ULIS.

Ces effectifs sont à ce stade déclaratifs et prévisionnels et restent proches de ceux de l'année précédente. Les effectifs définitifs seront établis à la rentrée.

À cette occasion, les élus iront à la rencontre des enseignants et des élèves.

Didier DORÉ fait également le point sur les travaux réalisés pendant l'été dans les deux écoles, notamment concernant le PPMS et le SSI (système de sécurité incendie), dont la mise en conformité était nécessaire. À l'école maternelle, les travaux sont terminés, réceptionnés et le nouveau système est opérationnel. Au groupe scolaire Henri Pourrat, les travaux ont environ trois semaines de retard, en raison de la livraison tardive de certaines pièces. Afin de garantir la sécurité à la rentrée, l'ancien SSI n'a pas été démonté avant la mise en service du nouveau système. La rentrée pourra ainsi se dérouler avec un SSI fonctionnel.

La mise en service complète du nouveau système est envisagée d'ici la fin du mois de septembre.

Conseils municipaux

Didier DORÉ rappelle l'engagement pris pendant la campagne municipale de favoriser l'expression des habitants et de renforcer le dialogue avec le public, dans la continuité des réunions de proximité.

À compter du prochain Conseil municipal, la séance sera officiellement clôturée après l'examen de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour. Un temps d'échange sera ensuite proposé au public afin de permettre aux habitants de s'exprimer et d'échanger avec les membres du Conseil municipal. Ce temps d'échange interviendra après la clôture officielle de la séance et ne constituera donc pas une partie des débats ni des délibérations du Conseil municipal.

Travaux

Daniel DISSARD souhaite que le public soit informé sur la présence de barrières boulevard Henri IV, sujet qui suscite des interrogations parmi les habitants.

Philippe JACQUET précise que ces barrières font suite à un problème de sécurité constaté sur la chaussée par les services du Département. La présence potentielle d'une cavité beaucoup plus importante sous la chaussée ne pouvant être exclue, la voie a été sécurisée en urgence par les services techniques municipaux. Cette intervention a été réalisée dans l'attente de l'intervention d'une entreprise spécialisée. Il rappelle que des phénomènes similaires ont déjà été constatés. Il explique que ces affaissements peuvent être liés à d'anciens ouvrages d'évacuation des eaux, communément appelés « canards », constitués de pierres et de couvercles en pierre. La rupture ou l'affaissement de ces ouvrages peut entraîner des désordres sur les réseaux situés à proximité, notamment le réseau d'eau potable, et provoquer à terme des cavités ou des affaissements importants de la chaussée.

Comptes-rendus

Myriam FOUGERE remercie la municipalité pour la transmission des comptes-rendus des bureaux municipaux et demande que les comptes-rendus des commissions soient systématiquement adressés à l'ensemble des conseillers municipaux, y compris à ceux qui ne participent pas aux réunions des commissions.

Didier DORÉ indique que cette consigne a été donnée aux présidents de commission. Il précise que les derniers comptes-rendus ont bien été transmis. Il invite les élus qui ne recevraient pas les documents à se rapprocher du secrétariat afin que les difficultés d'adressage puissent être vérifiées.

Portable permanence

Myriam FOUGERE interroge également la municipalité sur les modalités d'utilisation du nouveau téléphone de l'élue de permanence. Cela fait partie d'un des divers rôles des adjoints.

Didier DORÉ explique que le changement de numéro a été décidé car l'ancien numéro, largement diffusé, entraînait de nombreux appels ne relevant pas d'une situation d'urgence. Il rappelle que ce téléphone est destiné à relayer des difficultés nécessitant une intervention urgente, et non à assurer une permanence téléphonique générale. Dans un premier temps, le nouveau numéro sera communiqué aux services d'urgence, aux agents des services et aux personnes directement concernées, ainsi qu'aux adjoints de permanence et aux membres du bureau municipal. Il indique que la municipalité souhaite expérimenter ce fonctionnement et pourra élargir sa diffusion si cela s'avère nécessaire. Il ajoute que la commune d'Ambert est, à sa connaissance, la seule commune du territoire de la Communauté de communes à maintenir ce type de contact permanent avec un élu de permanence. Il invite les conseillers à transmettre leurs éventuelles propositions.

Didier DORÉ clôt la séance et indique que le prochain Conseil municipal est programmé le 24 septembre et remercie les participants. Il invite enfin le public à poursuivre les échanges avec les élus autour d'un verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h35.